

Sans réforme, il faudrait 2 600 milliards d'euros pour sauver les retraites en 2050
Claire Guélaud, *Le Monde*, 14 avril 2010

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui rassemble partenaires sociaux, parlementaires et experts, a rendu son verdict. Dans le rapport sur les perspectives à long terme du système de retraite qu'il doit adopter et présenter, mercredi 14 avril, il indique de la manière la plus claire que le retour au plein-emploi ne permettra pas de financer les retraites.

Prudent, il ne se prononce pas sur la nature des changements qu'il convient d'apporter au système, laissant ce soin au gouvernement. Dans le scénario le plus favorable (retour au plein-emploi en 2024 avec un taux de chômage à 4,5 %) et augmentation annuelle de la productivité du travail de 1,8 %, le besoin annuel de financement s'élèverait à quelque 70 milliards d'euros en 2050. Le problème est que quasiment personne ne juge plausible ce scénario qui implique un rattrapage très rapide du retard lié à la crise et une évolution très favorable de la productivité du travail.

Le scénario B (taux de chômage stabilisé à 4,5 % en 2024 et augmentation tendancielle de la productivité du travail de 1,5 %) est davantage en ligne avec la façon dont la productivité a évolué ces dernières années. Dans ce scénario, le besoin annuel de financement des retraites tournerait autour de 100 milliards d'euros en 2050. Dans le scénario C, qui prévoit un taux de chômage stabilisé à 7 % à partir de 2022, le besoin annuel de financement dépasserait 100 milliards.

Par quelque bout qu'on les prenne, ces chiffres donnent le vertige. La récession a avancé de vingt ans les échéances. En 2007, le COR avait évalué à 1,6 point de produit intérieur brut (PIB) le besoin de financement en 2030.

Or c'est dès cette année que ce niveau sera atteint : en tenant compte de la situation des régimes du public (fonction publique et régimes spéciaux), le besoin de financement global des retraites est de l'ordre de 30 milliards d'euros en 2010.

Même le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui finance les dispositifs de solidarité – le minimum vieillesse, les périodes validées au titre du chômage ainsi que les majorations de pension –, est devenu déficitaire avec la détérioration de la situation de l'emploi.

LE DIFFICILE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Le rapport du COR fournit une autre donnée, plus impressionnante encore : si aucune mesure n'était prise, le besoin de financement cumulé des retraites à l'horizon de 2050 atteindrait 2 600 milliards d'euros. Un chiffre à rapprocher du montant de la dette publique à la fin 2009 : 1 489 milliards euros.

Toutes ces données signifient que le redressement des comptes publics ne pourra être atteint sans des mesures de redressement très volontaristes. Le 3 juin, le gouvernement doit préciser à la Commission européenne, très dubitative, comment il entend s'y prendre pour ramener les déficits publics sous la barre des 3 % en 2013, alors qu'ils devraient atteindre 8,5 % du PIB en 2010. La question des retraites est prioritaire.

De l'avalanche de mauvaises nouvelles révélées par le rapport du COR, plusieurs leçons peuvent déjà être tirées : pour garantir à long terme la répartition, compte tenu de ce qu'est la démographie française, il faudra non seulement arrêter des mesures dès cette année, mais aussi imposer aux prochains gouvernements de conduire sur longue durée des efforts d'ajustement du système en jouant probablement sur toute une série de paramètres. Aucun parti de gouvernement, Parti socialiste en tête, ne peut se désintéresser d'un tel sujet.

Dans l'immédiat et de façon plus prosaïque, il y a fort à parier, compte tenu de l'ampleur du besoin de financement dès 2010, que le gouvernement sera tenté de mettre à contribution le Fonds de réserve pour les retraites (FRR). Mis en place par le gouvernement Jospin en 1999, il était censé constituer une réserve permettant de lisser les difficultés démographiques à partir de 2020.

Bien que les gouvernements de droite qui ont suivi se soient désintéressés du sujet et malgré la crise, le FRR dispose à l'heure actuelle de quelque 34 milliards d'euros. Une cagnotte qui pourrait susciter bien des convoitises.